



BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,  
FRIGONE, FREGO, FREEGO,  
FREGOE, FREGON, FREGONE

# LES FRIGON

Bulletin français: ISSN 1703-4167  
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 24 - NUMERO 2

PRINTEMPS-ÉTÉ 2017

## SENLIS, SERAIT-IL LE BERCEAU DES FRIGON ?

I - Pierre Frigon, échevin à Senlis

Pierre Frigon (4)



Grâce aux recherches de Lucie Frigon (56), nous avons maintenant la preuve qu'il y a eu des Frigon en France. Parmi les comptes rendus qu'elle a publiés dans le bulletin *Les Frigon*<sup>1</sup>, il y en a un qui m'intrigue depuis plusieurs années. Il s'agit du compte-rendu de sa recherche sur Pierre Frigon, habitant de la ville de Senlis, située dans le département de l'Oise, en Picardie, à une soixantaine de kilomètres au nord ouest de Paris.

Ce Pierre Frigon vivait au mythique Moyen Âge. Il y a de quoi piquer la curiosité! Senlis serait-il le berceau des Frigon? Pour le moment, rien ne permet de le croire, mais il est intéressant de s'attarder à ce coin de pays qui a abrité des Frigon. En poursuivant la recherche de Lucie, j'espère apporter quelques éléments utiles.

Senlis, ville du domaine royal, est réputée dès le

Moyen Âge. Jean de Jandun, maître de l'Université, en fait la description, en 1323. En voici le contenu formulé en langage actuel : « Au milieu de hauts arbres assez clairsemés pour laisser voir le ciel et sous lesquels on cueille des fraises, des mûres, des ave-lines, s'élève la ville; de beaux vergers chargés de fruits, des prairies émaillées de fleurs, où court l'eau d'une source limpide, séparent les maisons de la forêt; les vins y sont exquis, le poisson abondant; les habitants sobres se nourrissent de lait, de beurre et de fromage; jamais de sauces épicées. Les maisons y sont non de plâtre, mais de pierre, et d'une pierre dure et résistante; les caves profondes et bien fraîches; la ville pavée, propre, sans boue, est parcourue par des vents modérés. Un seul ennui : les grenouilles y font un tel bruit qu'elles empêchent de dormir les braves gens qui habitent les bords de

(Suite page 58)

<sup>1</sup>Association des familles Frigon, *Les Frigon*, vol. 21, n° 2, printemps-été 2014, p. 111.

2017- Assemblée et lunch familial à  
Ste-Geneviève de Batiscan  
samedi le 19 août  
<http://www.frigon.org>  
Feuilles d'activités et formulaires  
d'inscription ci-joint

### SOMMAIRE

Senlis serait-il le berceau des Frigon-I.....	57
Assemblée et lunch familial 2017.....	57
Le mot du président .....	59
Senlis serait-il le berceau des Frigon-I (suite).....	59
Navires à destination de Québec en 1665 .....	62
Saviez-vous que sur Simon Frigon.....	63
Équipe du bulletin.....	63
Activités des Filles du Roy.....	64
Invitation AGA du 17 août 2017.....	64

#### Postes Canada

Numéro de la convention 40069967  
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:  
Association des familles Frigon inc.  
1190, 37ième Avenue  
Laval (QC) H7R 4W4

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,  
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 57)  
la Nonette »<sup>2</sup>.



Six siècles plus tard, durant les années 1920, on décrit l'antique cité gallo-romaine avec le même enthousiasme : « Et depuis le 14<sup>e</sup> siècle, Senlis n'a pas changé. Ce sont toujours les mêmes futaies qui l'enserrent de toutes parts, les mêmes vergers fleuris que traverse la Nonette, les mêmes rues tortueuses et désertes bordées de vieux logis de pierre; la vigne a disparu, les grandes caves n'abritent plus ces vins que le vieux chroniqueur déclarait exquis »<sup>3</sup>. Au 21<sup>e</sup> siècle, Senlis est encore une ville champêtre puisqu'elle est au coeur du parc naturel régional Oise-Pays de France.



Hugues Capet, roi de France.

Source : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_monarques\\_de\\_France#/media:File:Hugues\\_Ier\\_Capet.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monarques_de_France#/media:File:Hugues_Ier_Capet.jpg)

« Cité riche et florissante à l'époque gallo-romaine, Senlis fut, sous les Mérovingiens et les Carolingiens<sup>4</sup>, un des séjours préférés des rois et des empereurs qui en avaient fait le centre de leurs chasses dans les grandes forêts des bords de l'Oise. C'est au château royal qu'après la mort dans la forêt de Chantilly du dernier Carolingien, l'archevêque

Adalbéron fit élire roi de France Hugues Capet »<sup>5</sup> qui règne entre 987 et 996 et dont la lignée, les capétiens, s'étendra jusqu'aux années 1330. Capet est sacré roi à la cathédrale de Noyon, située à une soixantaine de kilomètres au nord de Senlis. Les rois de France séjourneront au château royal de Senlis plus ou moins assidument durant plus de six cents ans, jusqu'à Louis XIII (1610-1643)<sup>6</sup>. Les terres de Senlis appartiennent en propre au roi qui en a hérité des anciens comtes du lieu.

Cette terre royale sera convoitée et devra se défendre à plusieurs reprises contre des attaques de prétendants au trône ou d'envahisseurs anglais. Aussi, la ville, comme toutes celles de cette époque, était fortifiée. À l'intérieur de la forteresse, construit sur l'emplacement d'un ancien palais romain, se trouve le Château royal. Il sera complètement rebâti sous Charles le Gros, vers 1130. À la Révolution française, il tombe en ruines. Les bâtiments subsistants sont pour la plupart démolis en 1812 et 1861. De nos jours, il ne reste que les ruines illustrées par les photos ci-jointes.



Au premier plan, les vestiges du Château.

Source : [https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Senlis\\_-\\_general\\_view\\_003.jpg](https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Senlis_-_general_view_003.jpg)



Le Château vu de l'autre côté.

Source : <http://maintenance-et-batiment.blogspot.ca/2015/05/fiche-historique-les-chateaux-le.html>

(Suite page 59)

<sup>2</sup>Marcel Aubert, *Senlis*, Paris, 1922, Henri Laurens éditeur, p. 5-6. <https://archive.org/details/senlisau00aube>.

Voir aussi Jean Babelon, *Senlis-Le Valois Chantilly*, Paris, 1949, Éditions Alpina, p. 13. Disponible à BAnQ, Montréal.

Voir également une description plus détaillée de Senlis dans M. C. Vatin, *Senlis, récits historiques*, Senlis, 1876, imprimerie Ernest Payen, p. 121 à 126. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k852336m>

<sup>3</sup>Aubert, p. 6.

<sup>4</sup>Voir la liste des rois de France, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_monarques\\_de\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_monarques_de_France)

<sup>5</sup>Aubert, p. 6. Voir aussi Jean Babelon, *Senlis-Le Valois Chantilly*, Paris, 1949, Éditions Alpina, p. 8.

<sup>6</sup>Babelon, p. 19



Clin d'œil à nos ancêtres...

En remontant le fleuve St-Laurent en 1611, Champlain écrit, devant le mont Royal : « Ce lieu est l'un des plus beaux en cette rivière ». À la jonction de deux rivières fréquentées pour la traite des fourrures, ce que l'on nomme aujourd'hui « Le Vieux Montréal » fut le berceau de la ville.

Louis Frigon (04111) y vivait en 1747, et jusqu'à sa mort, en 1761. Il y tenait un commerce de fourrures « traitant autant avec les Français qu'avec les Sauvages » comme il est écrit par le notaire Adhémar dans un acte notarié daté du 8 juin 1748. Louis fit sa première excursion comme voyageur en 1738. Après l'ouverture de son commerce, il engagea, sur 9 années, jusqu'à 6 voyageurs pour la traite dans les pays d'En-Haut. Nous ne connaissons pas la cause de sa mort survenue à 44 ans.

Ce secteur du Vieux-Montréal (Pointe-à-Callière) était entouré de fortifications jusqu'en 1804 et certaines de ces rues, tels les rues Notre-Dame et Saint-Sulpice, n'ont pas changé de tracé depuis les premiers plans de la bourgade en 1672. Cet arrondissement fait aujourd'hui le lien entre l'ancien et le moderne depuis le programme de restauration entrepris en 1962. Le musée Pointe-à-Callière ouvre cette année un accès à la vue de la fondation de ces premières fortifications construites par les fondateurs de Montréal et de la première canalisation d'égout de la ville, construite après l'épidémie de choléra de 1849.

Il est toujours émouvant de déambuler dans Le Vieux Montréal, dans les lieux où certains de nos ancêtres ont mis le pied. Les occasions se multiplieront cette année avec les célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville.

## SENLIS, SERAIT-IL LE BERCEAU DES FRIGON ?

(Suite de la page 58)

Parmi les habitants de cette cité, une personne nous intéresse au plus haut point. Il s'agit de **Pierre Frigon** qui a été élu échevin en 1388-1389, en 1398, en 1401-1402-1403 et en 1407-1408<sup>7</sup>. Mais avant d'être échevin de Senlis, il est élu, en 1384, au poste de guet du « Chatel » (château du roi).

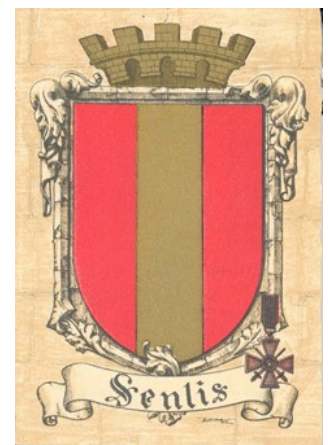
« Le service du guet ne relevait pas à proprement parler de la police municipale, son rôle était plutôt militaire. En diverses occasions cependant il apportait son contingent à la sécurité intérieure : avertissements en cas d'incendie, arrestation de vagabonds ou voleurs. Dès 1384, nous assistons à une élection pour les divers guets de la ville. Ce qui nous fait connaître et leur nomenclature et emplacement. Il semble bien que le guet était non seulement un poste de surveillance, mais qu'en même temps les divers guets constituaient des circonscriptions pour l'assiette de taille [impôt] ». Ainsi, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 11 décembre 1384, on peut lire : « Assemblée faite en la maison de la ville de Senlis, le dimanche 11<sup>e</sup> jour de décembre 1384, à laquelle il fut dit et déclaré

qu'il fallait rassoier la taille de la forteresse [impôt pour réparer la forteresse] et qu'ils élussent personnes de chacun guet pour assoier lesquels après ce, élurent les personnes qui s'ensuivent : [...] Guillaume Buffet, **Pierre Frigon**, pour le "Chatel" [...]»<sup>8</sup>. Ainsi, Pierre Frigon se voit confier la perception d'impôts au « guet » du château royal. Ce texte nous indique aussi qu'il habitait à proximité du Château. Nous reparlerons du guet plus loin.

Blason de Senlis

Source:

<http://www.bmsenlis.com/sitebmsenlis/galerie/picture.php?/1099/category/202>



(Suite page 60)

<sup>7</sup>Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 4<sup>e</sup> série, tome 5, années 1879, Senlis, Imprimerie Ernest Payen, 1880. p. 88 à 92. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k486449d>

<sup>8</sup>Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 4<sup>e</sup> série, tome 4, années 1900-1901, Senlis, Imprimerie Eugène Dufresne, 1902. p. 117-118. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k486467b>

(Suite de la page 59)

La ville était gouvernée par les habitants, réunis en assemblée générale ou particulière, et par des officiers nommés lors de ces assemblées. En 1388, l'assemblée élit Pierre Frigon échevin en compagnie de Guillaume le Chaussier et Pierre Normant, l'aîné. Le quatrième échevin n'est pas indiqué dans notre source. Cette fonction « était une charge très importante, qui donnait beaucoup de considération à ceux qui en étaient revêtus. Lorsqu'ils étaient en fonctions, on les appelait Messieurs; lorsqu'ils étaient sortis de charge, ils avaient dans les assemblées générales une place d'honneur et ils étaient toute leur vie, exempts de toutes charges onéreuses, comme d'être répartiteurs, collecteurs de tailles, etc. » [...] L'élection des attournés [échevins] se faisait en assemblée générale tous les ans, le dimanche qui suivait la Saint-Jean-Baptiste... »<sup>9</sup>. Ils pouvaient être réélus indéfiniment au gré des habitants de Senlis. Ils étaient tenus d'accepter lorsqu'ils étaient élus. Au temps de Pierre Frigon, les échevins étaient au nombre de quatre et prêtaient serment de bien remplir leur tâche pour une bien maigre rétribution. Ces assemblées publiques n'attiraient pas plus de 400 à 500 personnes malgré qu'elles soient obligatoires pour tous.

Être échevin n'était pas sans risque. Chargés de lever des impôts [taille] pour le roi, ils étaient parfois à la merci des puissants. « En avril 1385, les attournés étaient mis en prison pour un motif des plus futiles. Une assemblée avait refusé d'exempter le paiement des tailles Guillaume Queraille, receveur des aides à Senlis; pour se venger, l'année suivante ce receveur fit mettre en prison les attournés pour une somme de cinquante-sept livres huit sols, qui lui était due sur le paiement d'une taille de mille francs, imposée par le roi sur la ville de Senlis. Aussi les attournés insistaient avec la plus grande énergie près des assemblées pour leur faire voter les subsides nécessaires au service du roi<sup>10</sup> ».

En 1400, la réparation des fortifications est comme

toujours à l'ordre du jour, et le 28 février : « sur l'ordre du bailli<sup>11</sup>, une assemblée générale ordonne la réparation de la forteresse et vote la levée d'une taille pour y advenir ». Pour assister les échevins dans cette tâche, on élit quatre personnes responsables de la réfection de la forteresse : Guiot Thiboust, **Pierre Frigon**, Simon Courtin et Oudart Choron. On élit également sept personnes chargées de percevoir la taille : Pierre Sorin, pour le quartier Saint-Vincent; Jehab de Roissy, pour le marché; Arnaut du Mouton, pour le Château; Oudin Le Borgne, pour la place au Charrons; Robin le Marie, pour la rue Parisie; Guiot le Convers, pour la rue Bellon; et Pierre Truppel, pour Vitel »<sup>12</sup>. Ces derniers sont sous la juridiction des quatre échevins et des quatre personnes chargées de la réparation de la forteresse.



Un sergent surveille les habitants du lieu qui viennent payer la taille. On constate que la scène est peu réaliste et sert surtout à mettre en évidence la richesse et le pouvoir du seigneur, et la soumission des paysans.

Source : Maxime Valère, *Faits et dits mémorables, France, XVe siècle*, Paris, BnF, département des Manuscrits Français, 6182 fol. 89v. <http://classes.bnf.fr/ema/audio/grands/c013.htm>

(Suite page 61)

<sup>9</sup>Jules Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, Paris, 1881, F. Vieweg, libraire-éditeur, p. 66-67. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209266t.r=.langFR>

<sup>10</sup>*Idem*, p. 72, 219-220.

<sup>11</sup>**Bailli** : Représentant du roi ou d'un seigneur, dans une circonscription où il exerce par délégation un pouvoir administratif et militaire, et surtout des attributions judiciaires, soit en première instance, soit comme juge d'appel des prévôts ou des hauts-justiciers. Baillis et sénéchaux; bailli de village.

**Prévôt** : Au Moyen Âge, agent domanial du roi ou d'un seigneur, exerçant des pouvoirs financiers, judiciaires, administratifs et militaires. (C'est au XI<sup>e</sup> s. que le domaine royal fut divisé en prévôtés.)

**Sénéchal** : Grand officier du palais royal au temps des Mérovingiens, des Carolingiens et des premiers Capétiens. (La fonction fut supprimée en 1191).

<sup>12</sup>Flammermont, p. 225-226.

(Suite de la page 60)

Le 26 juin 1401, **Pierre Frigon** est réélu. Il le sera à nouveau en 1402, 1403, et 1407. Cette dernière année, les autres échevins sont Alain Joncourt, Guiart Thobout, ainsi que Guillaume Quiéraitte, celui-là même qui a fait emprisonner les échevins en 1385. Un fait est à noter, pour l'année 1407. Le roi Charles VI « met à néant un appel des habitants de Senlis au sujet de la suppression du grenier à sel. Le 3 février 1408, rétablissement du grenier à sel; Charles VI accorde aux Salésiens de le fournir [en sel]. Le 21 mai 1413, le grenier à sel est transféré à Creil<sup>13</sup>», ville située à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Senlis. Nous reparlerons plus loin du grenier à sel.

En juin 1408, **Pierre Frigon** est élu en compagnie de Guiart Thibout, de Maître Jehan de Beaufort et de Jehan le Charon, le jeune. Lors de l'assemblée du 9 décembre suivant, coup d'éclat! L'assemblée refuse de voter la taille pour les réparations des fortifications si on ne lui montre pas le détail des comptes des « dépensiers »<sup>14</sup> de la ville qui étaient en retard depuis plusieurs années. « Jean de Beaufort homme de grand mérite, qui fut plus tard avocat du roi au bailliage de Senlis, et, lors du siège de 1418, fut l'un des six otages livrés par la ville au connétable D'Armagnac, insista longtemps et énergiquement pour obtenir de l'argent pour réparer les fortifications. Comme les habitants de la ville refusaient à voter la levée d'une taille, Jean de Beaufort donna sa démission et ses confrères l'imitèrent. En présence de tous les habitants, assistant à l'assemblée, ils se demirent de leurs charges et, déclarant qu'ils ne s'en mêleraient plus des affaires de la commune, ils mirent les clés de la ville sur le bureau »<sup>15</sup>. C'est la dernière année que le nom de Pierre Frigon est mentionné à la direction de la ville.

Ainsi, sur une période de près de vingt-cinq ans (1384-1408), à un moment où à un autre, Pierre Frigon est actif au service de la communauté. Il est difficile d'évaluer précisément l'espérance moyenne de vie au Moyen Âge, mais 25 à 30 ans semble répondre à un consensus. Compte tenu de

ce que nous savons de Pierre Frigon, il était probablement « très vieux », lorsqu'il fut élu pour la dernière fois, en 1408; ce qui pourrait expliquer pourquoi il ne sera plus élu par la suite.

Les échevins sortants devaient rendre des comptes aux habitants qui les avaient élus. « En sortant de charge, les attournés rendaient compte par écrit, aux habitants assemblés, de l'état dans lequel ils laissaient la ville et remettaient ce document à leurs successeurs. On trouve, dans les plus complets l'énumération des biens de la ville, l'état des progrès engagés, l'inventaire des armes et des approvisionnements, l'état des pensions et les gages des officiers municipaux, la déclaration des rentes appartenant à la ville et des revenus muables, enfin l'état des dettes dues par la ville et le compte du clergé pour les fortifications »<sup>16</sup>.

À Senlis, tout comme dans les autres villes du Moyen Âge, au fil des ans, on crée des postes administratifs qui ont perduré jusqu'à nos jours. Il y a un dépensier chargé de gérer les dépenses de la ville, comptabiliser les impôts, les dépenses, etc. (service des finances); il y a un « cleric de la ville » chargé de la paperasse des échevins, des procès-verbaux, etc. (greffier de la ville). Au 15<sup>e</sup> siècle, « on voit souvent dans les assemblées paraître des hommes honorables, appelés conseillers de la ville. C'étaient des avocats choisis en assemblée générale et chargés de diriger les affaires contentieuses de la ville »<sup>17</sup> (service du contentieux). Est aussi élu en assemblée générale le « sergent des attournés » chargé de faire régner l'ordre dans la cité et occuper la fonction d'huissier (service de police). Il y a aussi, un « sergent des fiens » chargé de la propreté de la ville (service de la voirie). Et ainsi de suite.

Dans le prochain numéro : Le grenier à sel, le guet et la guerre.

<sup>13</sup>Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 4<sup>e</sup> série, tome 5, années 1879, Senlis, Imprimerie Ernest Payen, 1880. p. 390

<sup>14</sup>Dépensier : personnes responsables des dépenses de la ville.

<sup>15</sup>*Flammermont*, p. 72-73.

<sup>16</sup>*Idem*, p. 73-74.

<sup>17</sup>*Idem*, p. 76.